



DISTRICT SEINE-ET-MARNE



Campagne de Subvention ANS PSF 2021 DISTRICT 77



SOMMAIRE

- Conditions d'éligibilité et de financement
- Calendrier des dossiers des clubs du 77
- Bonnes Pratiques pour déposer un dossier
- Actions éligibles à un financement
- Bilan des Actions 2020
- Si vous avez besoin d'aide





Conditions
d'éligibilité

Conditions d'éligibilité et de financement

Porteurs de Projets éligibles au dispositif : **Les clubs affiliés à la FFF**

Seuils et plafonds de financement : **Aide minimum de 1500€ par porteur de projet(*),
Le montant d'aide pour chaque action ne peut dépasser 50% du budget prévisionnel de l'action**

(*): 1000€ pour les clubs situés en ZRR ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR



Conditions d'éligibilité et de financement

Nombre d'actions déposées par dossier: **Chaque club pourra solliciter une subvention pour 3 actions maximum**

Dépôt du dossier : **au plus tard le 31 mai 2021 sur le site Le Compte Asso**

Le projet devra s'inscrire dans un ou plusieurs objectifs de l'ANS et dans les 5 axes du plan de développement fédéral « ambition 2020 » : **A retrouver dans la section « actions éligibles à un financement »**



Calendrier des dossiers des clubs du 77

Début Avril : Lancement de la campagne par la FFF

31 mai 2021 : date butoir des dépôts des dossiers sur le compte Asso (actions 2021 et Bilans 2020)

Entre Juillet et Septembre : Envoi des notifications de subvention





Bonnes Pratiques pour déposer un dossier

Codes de subvention pour les clubs du 77: **1126**

Le Compte Asso :

1. Renseigner ou mettre à jour les informations administratives du club,
2. Indiquer le numéro d'affiliation du club,
3. Indiquer le dispositif fédéral de rattachement de l'action (menu déroulant)
4. Un dossier unique par club avec 1, 2 ou 3 actions



Actions éligibles à un financement

Promotion du Sport Santé	Développement de la Pratique	Développement de l'éthique et de la citoyenneté	Plan de relance
<ul style="list-style-type: none"> Développement d'une offre de Foot en marchant Développement d'une offre de Fit Foot Développement d'actions de prévention 	<ul style="list-style-type: none"> Développement et structuration de la pratique féminine Développement et structuration de la pratique Futsal Développement du football dans le milieu scolaire Promotion et Développement des pratiques du Football Structuration du club (foot loisir, labels, bénévolat, « club lieu de vie ») 	<ul style="list-style-type: none"> Engagement environnemental Accès à la pratique du football pour les publics spécifiques Développement de dispositifs d'éducation civique, culturelle et citoyenne Mobilisation du football amateur en faveur de l'emploi Renforcer le « vivre ensemble » : prévenir / réparer les mauvais comportements 	<ul style="list-style-type: none"> Les actions favorisant la reprise d'activité sportive L'aide à l'application du protocole sanitaire



Bilan des Actions 2020

Les bilans des actions subventionnées en 2020 doivent être déposés sur le Compte Asso pour **le 31 mai 2021**.

Chaque action subventionnée doit faire l'objet d'un bilan.

Avec la situation sanitaire que nous traversons depuis plus d'un an, plusieurs situations se présentent pour ces bilans et sont présentées dans le document support de la FFF.



Si vous avez besoin d'aide

N'hésitez pas à contacter le District, soit :

- Par téléphone, 06 43 70 72 10
- Par mail : secretariat@seineetmarne.fff.fr



Nous reviendrons vers vous dès que possible,

Bonne campagne à tous!